

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

SDIS : poids croissant des carences ambulancières

Question écrite n° 24828

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc alerte M. le ministre de l'intérieur sur la problématique croissante de la prise en charge du secours aux personnes. Il lui rappelle que les services départementaux d'incendie et de secours ont pour mission la prise en charge des situations d'urgences vitales, mais que pour ce qui relève des situations non urgentes, le transport sanitaire doit être assuré par un ambulancier privé. Il lui indique que dans le Calvados, le nombre d'interventions du SDIS en carence des ambulanciers privés est sur une trajectoire exponentielle, ce qui pose des problèmes de dégradation de la réponse opérationnelle pour les missions obligatoires des sapeurs-pompiers. Il lui indique également que ce poids du secours aux personnes devient problématique pour les pompiers volontaires, surtout lorsque les transports ont lieu en journée et que cela oblige le sapeur-pompier volontaire à interrompre son travail. Il lui demande de prendre une initiative pour que chaque acteur de la prise en charge du secours aux personnes assume réellement ce qui lui revient.

Données clés

Auteur : M. Sébastien Leclerc

Circonscription: Calvados (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 24828

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : <u>Intérieur</u>
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>26 novembre 2019</u>, page 10244 Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)